

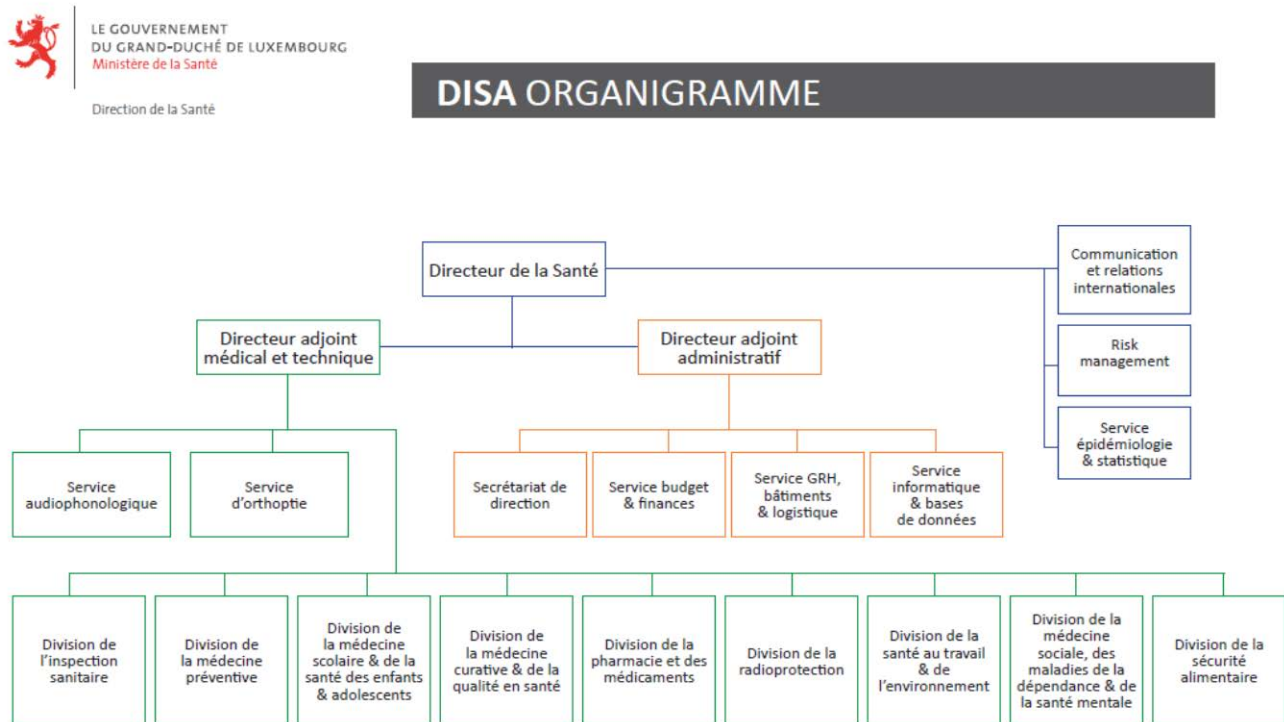
Division de la sécurité alimentaire

DIRECTION DE LA SANTE - DIVISION DE LA SECURITE ALIMENTAIRE

La Direction de la santé est une administration sous la tutelle du Ministre de la santé. Elle est divisée en deux départements, le département médical et technique et le département administratif.

Le département médical et technique est constitué de 9 divisions et de 2 services qui ont des missions très diversifiées.

1. STRUCTURE DE LA DIRECTION DE LA SANTÉ



Les missions de la Division de la sécurité alimentaire sont fixées dans la *loi modifiée du 21 novembre 1980 portant organisation de la Direction de la santé* de :

<http://www.legilux.public.lu/leg/a/archives/2015/0220/index.html>

La Division de la sécurité alimentaire a comme mission la surveillance des établissements alimentaires, le contrôle officiel des denrées alimentaires et de la chaîne alimentaire, ainsi que des matériaux et objets entrant en contact avec les denrées alimentaires.

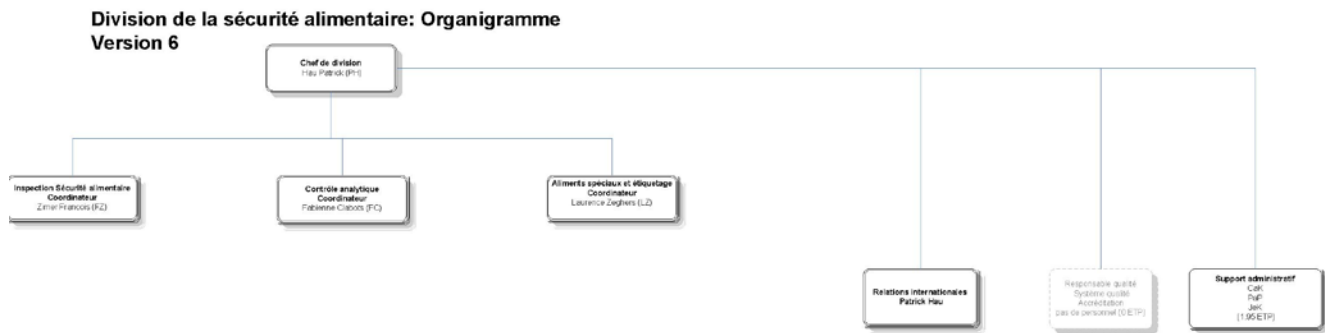
Elle organise le contrôle officiel des denrées alimentaires d'origine non-animale, y compris à l'importation. Elle remplit sa mission en étroite collaboration avec les autres administrations impliquées dans le contrôle officiel des denrées alimentaires.»



Division de la sécurité alimentaire

2. ORGANISATION DE LA DIVISION DE LA SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

L'organigramme reprend les secteurs d'activité et le nom de la personne responsable de la coordination.



3. DOMAINES DE COMPÉTENCE

La division assume la responsabilité du contrôle officiel des denrées alimentaires, y compris les matériaux entrant en contact avec les denrées alimentaires, les additifs, les eaux et boissons dans les secteurs de la fabrication, de la transformation, de la distribution et du stockage, ainsi qu'à l'importation à partir de pays tiers.

Les activités sont regroupées dans 3 secteurs d'activité principaux.

- Le secteur des inspections ;
- Le secteur du contrôle analytique ;
- Le secteur des aliments spéciaux et de l'étiquetage ;

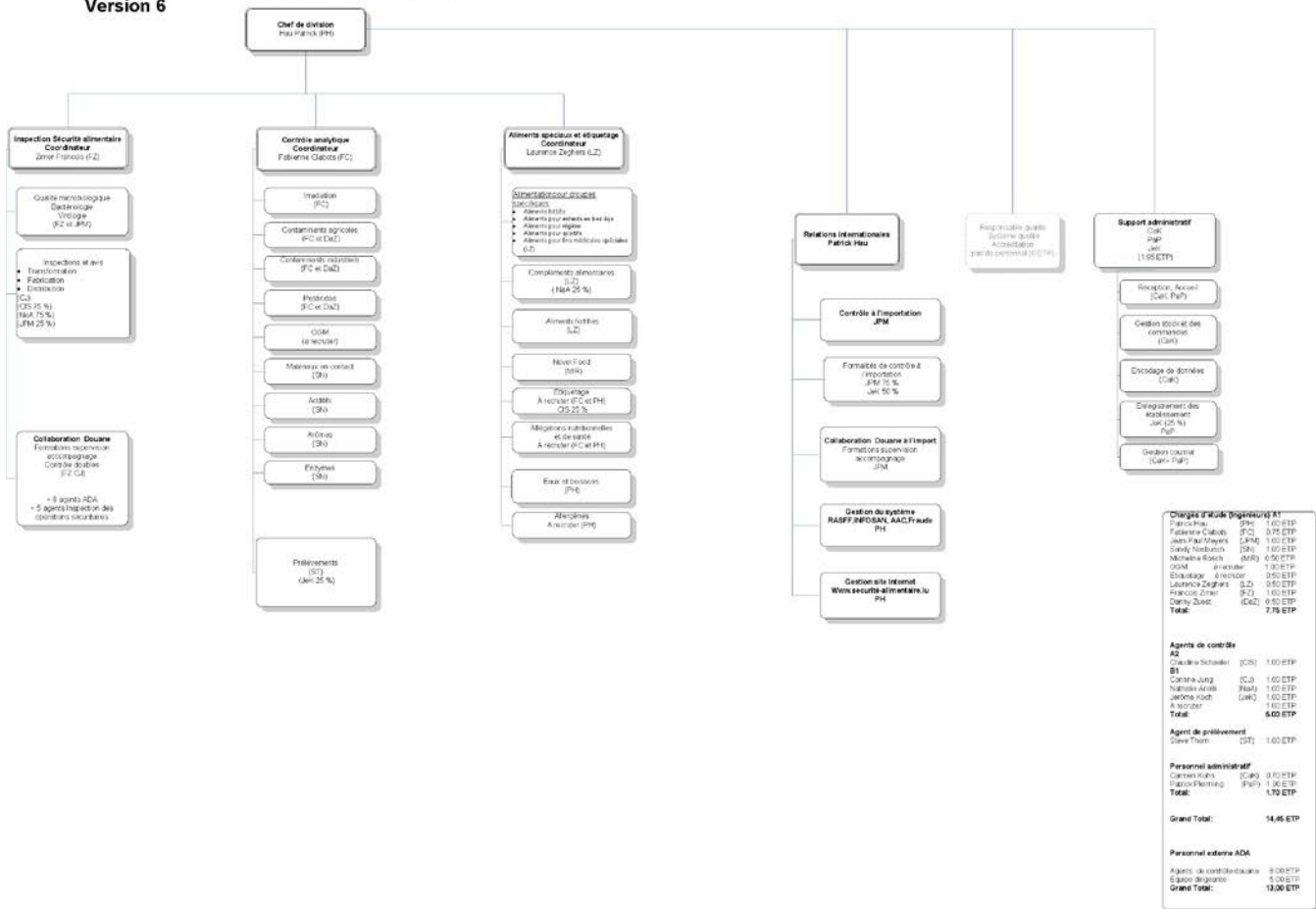
A côté de cela certaines activités connexes sont regroupées dans un secteur de relations internationales.

Finalement il y a un secrétariat qui assure le support administratif.



Division de la sécurité alimentaire

Division de la sécurité alimentaire: Organigramme Version 6



4. RESPONSABILITÉS

Le contrôle officiel des denrées alimentaires et les responsabilités administratives de la Division de la sécurité alimentaire comportent notamment:

- l'analyse des risques microbiologiques, chimiques, physiques et allergéniques pour identifier les priorités de contrôle ;
- l'élaboration des plans de contrôle pluriannuels dans le cadre du MANCP (Plan de contrôle pluriannuel luxembourgeois) dans les domaines des contaminants agricoles et industriels, des résidus de pesticides, de l'irradiation des OGM des matériaux en contact avec les denrées alimentaires, des additifs alimentaires des enzymes et des arômes. ;
- les contrôles de sécurité alimentaire en exploitation (Hygiène, HACCP) ;...
- Le contrôle de l'étiquetage des denrées alimentaires et des allégations nutritionnelles et de santé ;
- Le contrôle des compléments alimentaires, des aliments pour groupes spécifiques, des aliments nouveaux (Novel Food), et des boissons;
- l'échantillonnage et l'interprétation des résultats analytiques;
- l'initiation de mesures de sécurité alimentaire ;



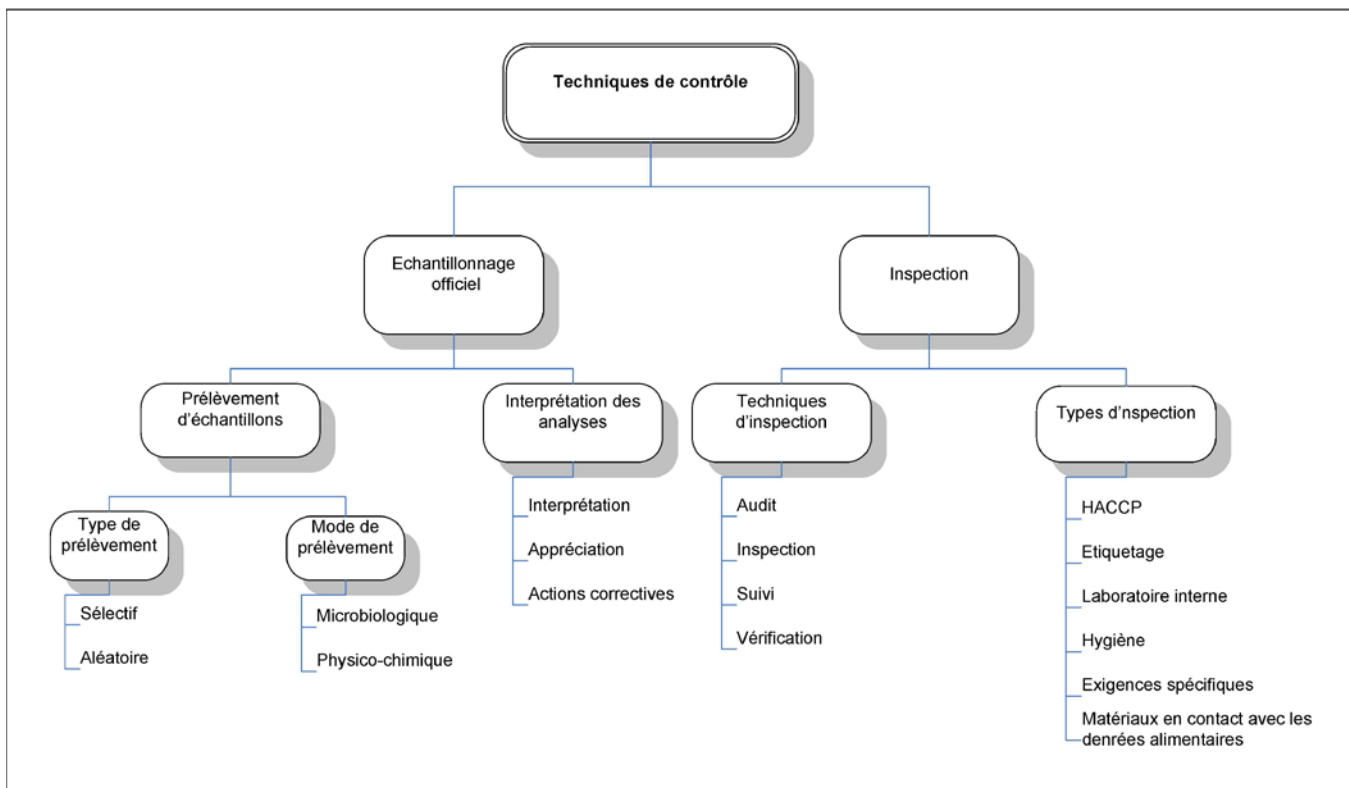
Division de la sécurité alimentaire

Les contrôles sont effectués au niveau de la production nationale et des produits commercialisés sur le marché luxembourgeois de même qu'à l'importation de produits alimentaires sur le marché européen via les points d'entrée désignés du Luxembourg.

En outre, la Division prend en charge :

- les formalités administratives pour le secteur (enregistrement des activités, notification des retraits, rappels, notifications de mise sur le marché de certaines denrées alimentaires) ;
- la réponse à des situations exceptionnelles (suivi de notifications d'alerte rapide, gestion d'incidents de sécurité alimentaire et gestion de crises alimentaires)
- le support au secteur (formation, avis) ;
- le suivi des groupes de travail à la Commission Européenne liés à ces activités.

5. MÉTHODES DE TRAVAIL



6. RESSOURCES HUMAINES

Le personnel de la Division se répartit comme suit :

- 7.75 ETP chargés d'étude A1 (10 Personnes) ;
- 1.00 ETP agent de contrôle A2 (1 Personne) ;
- 4.00 ETP agents de contrôle B1 (4 Personnes) ;
- 1.00 ETP contrôleur/échantillonneur C1 (1 Personne) ;
- 1.70 ETP personnel administratif (2 Personnes).



Division de la sécurité alimentaire**7. MODES DE NOTIFICATION ET DE COMMUNICATION**Planification des contrôles

Des plans pluriannuels partiels sont édités par secteur spécifiques tels que les matériaux entrant en contact avec les denrées alimentaires, les pesticides, les mycotoxines, les OGM.

Parallèlement, des programmes annuels analytiques et d'inspection sont émis et évalués suivant la procédure interne SECUALIM DIR-001. Ces documents fixent les priorités de contrôle et les objectifs chiffrés à atteindre par année.

Communication interne :

Afin d'assurer sa communication interne, la Division de la sécurité alimentaire tient des réunions régulières entre coordinateurs et responsables de domaine.

Des réunions partielles sont organisées pour discuter d'aspects spécifiques qui concernent un domaine d'activité bien précis.

